



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 164-21 C

Objet : RS - Versement d'une subvention à la commune de Cognin dans le cadre de l'étude pour l'aménagement du bourg et du centre commercial de Cognin

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay - Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffrenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 164-21 C

objet **RS - Versement d'une subvention à la commune de Cognin dans le cadre de l'étude pour l'aménagement du bourg et du centre commercial de Cognin**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, rappelle que suite à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, Grand Chambéry se positionne en assistance auprès des communes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLUi HD, notamment en proposant une aide aux communes sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe plusieurs compétences de Grand Chambéry pour offrir une prestation et une expertise complètes aux communes jusqu'à la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, Grand Chambéry a lancé un appel à projets en janvier 2021 afin de recueillir auprès des communes les propositions d'opérations d'aménagement susceptibles d'être éligibles à cet accompagnement. Le comité de pilotage aménagement du 5 mars 2021 a déterminé les dossiers éligibles à l'accompagnement technique de Grand Chambéry, dont le dossier relatif à l'étude d'aménagement du bourg et du centre commercial de Cognin.

La commune a lancé une étude pour conforter l'activité commerciale du centre de Cognin, aujourd'hui éclatée entre le bourg historique et le centre commercial de l'Epine réalisé dans les années 1970. L'objectif est d'améliorer les synergies entre ces deux pôles pour en renforcer l'attractivité en estompant les coupures matérielles qui les séparent. En concertation avec la population, les commerçants et les acteurs économiques, un scénario d'aménagement devrait être défini avant juillet 2021 pour une mise en œuvre progressive en lien avec les acquisitions foncières qui se révéleraient nécessaires.

Par délibération n° 82-06-21 du 8 juin 2021, la commune de Cognin a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une subvention destinée à financer cette étude d'un montant de 43 922,5 € HT.

Conformément à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, la subvention peut s'élever jusqu'à 10 % du montant de l'étude, avec un plafond à 15 000 € HT, dans la limite des inscriptions budgétaires. Le montant de la subvention est donc de 4 392,25 €.

En cas de réalisation partielle de l'étude, la commune de Cognin reversera à Grand Chambéry une partie de la subvention perçue, à hauteur de 10 % du montant non réalisé de l'étude.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant la définition de la nature et des modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 82-06-21 du 8 juin 2021 de la commune de Cognin,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention à la commune de Cognin pour l'aménagement du bourg et du centre commercial de Cognin, d'un montant de 4 392,25 €,

Article 2 : précise que la subvention sera versée en une fois suite à l'établissement par la commune de l'ordre de service de démarrage de l'étude,

Article 3 : précise qu'en cas de réalisation partielle de l'étude, la commune reversera à Grand Chambéry une partie de la subvention perçue,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 164-21 C

Objet de l'acte :	RS - Versement d'une subvention à la commune de Cognin dans le cadre de l'étude pour l'aménagement du bourg et du centre commercial de Cognin
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités
Date de l'acte :	17 décembre 2021
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26193H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26193H1

Date de transmission en Préfecture :	17 décembre 2021
Date de réception en Préfecture :	17 décembre 2021
Période d'affichage :	du au